



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
11 novembre 2013
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 6 novembre 2013, à 10 heures

Président : M. Taalas (Finlande)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 137 de l'ordre du jour : Plan des conférences

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-55023X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 20 h 5.

Point 137 de l'ordre du jour : Plan des conférences
(A/68/32, 122, 123 et 567)

1. **M^{me} Rambukwella** (Présidente du Comité des conférences), présentant le rapport du Comité des conférences pour 2013 (A/68/32), dit que celui-ci contient un projet de résolution sur le plan des conférences et un projet de calendrier biennal des conférences et réunions pour 2014 et 2015, dont l'adoption est recommandée à l'Assemblée générale. Le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/68/122), qui a été publié dans les délais fixés et dans la limite du nombre de mots prescrits pour les rapports élaborés au Secrétariat. Le rapport du Comité des conférences présente un résumé exhaustif des discussions qui ont eu lieu au cours de sa session de fond, qui, une fois de plus, s'est tenue selon le modèle d'activité PaperSmart (économie de papier). Tous les documents de la session ont été affichés sur un site Web spécial et le Secrétariat a fourni les ordinateurs portables, l'appui technique et les services d'impression à la demande.

2. La session de fond annuelle a été pour les États Membres l'occasion d'échanger des vues avec les responsables du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences afin de proposer des principes d'action et de venir en aide au Secrétariat dans l'accomplissement de son mandat. En 2013, deux sièges du Comité restent à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

3. Le Comité des conférences a examiné des données statistiques sur l'utilisation des services et installations de conférence dans les quatre lieux d'affectation et dans le Centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). En outre, la Présidente a rendu compte des résultats des consultations qu'elle a tenues avec les trois organes intergouvernementaux qui avaient affiché un taux d'utilisation inférieur au taux de référence de 80 % pendant trois années consécutives, de 2010 à 2012 : le Comité de l'information, le Comité des contributions et le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Les trois organes ont accepté provisoirement de réduire la durée et le nombre de leurs réunions en fonction de leurs besoins et de prévenir suffisamment tôt lorsqu'une des réunions est annulée.

4. Conformément au paragraphe 17 de la Section II de la résolution 66/233 de l'Assemblée générale, le rapport du Secrétaire général cite les taux d'utilisation réalisés sur une période de dix ans par les organes intergouvernementaux qui ont régulièrement sous-utilisé leurs services et installations de conférence. À sa session de fond, le Comité des conférences a examiné les propositions spécifiques du Secrétaire général sur les mesures destinées à améliorer le taux d'utilisation des installations de conférence de ces organes. Certaines délégations étaient d'avis qu'il fallait engager ces organes intergouvernementaux à tenir compte de leur taux d'utilisation lors de la planification de leurs futures réunions, de manière à atteindre le taux de référence, tandis que d'autres ont estimé qu'il fallait envisager de prendre des mesures concrètes pour faire baisser les coûts des services de conférence, notamment en réduisant le nombre et la durée des réunions. Faute d'accord sur la formulation du texte à ajouter dans la résolution 67/237 de l'Assemblée générale, le Comité a décidé de renvoyer la question à la Cinquième Commission pour examen. On s'est aussi préoccupé de la sous-utilisation récurrente du centre de conférence de la CEA. À cet égard, le Secrétaire général a été invité à continuer de rechercher des moyens additionnels pour accroître l'utilisation de ce centre, y compris en collaboration avec les partenaires de la CEA, entre autres l'Union africaine.

5. En ce qui concerne le plan-cadre d'équipement, le Comité des conférences a noté avec préoccupation que de nombreux problèmes s'étaient posés dans les salles de conférence récemment rénovées et a décidé de renvoyer la question à la Cinquième Commission pour examen. S'agissant de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, le Comité des conférences a, dans son projet de résolution, prié à nouveau le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour présenter dans son prochain rapport sur le plan des conférences des informations sur les économies réalisées à la faveur de la mise en œuvre des projets de gestion intégrée à l'échelle mondiale. Les membres du Comité ne se sont pas accordés sur la proposition de prier le Secrétaire général de proposer des moyens d'améliorer le système d'évaluation de la qualité des services de conférence fournis et a décidé de renvoyer la question à la Cinquième Commission pour examen.

6. Plusieurs délégations ont continué de juger préoccupante la question de la parution tardive des documents destinés à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et ont proposé de reformuler le projet de résolution de façon à améliorer le respect des délais. En ce qui concerne PaperSmart, les membres du Comité sont convenus que ce modèle devait être élaboré plus avant dans la limite des ressources disponibles. Certaines délégations ont cependant jugé que le concept devait être approuvé, tandis que d'autres ont estimé préférable de poursuivre sa mise à l'essai. Le Comité a décidé de renvoyer la question à la Cinquième Commission pour examen.

7. Le Comité des conférences a prié le Secrétaire général de continuer de promouvoir de manière concertée les programmes de coopération, notamment l'organisation de stages, et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux les faire connaître, à la faveur de partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions, en particulier d'Afrique et d'Amérique latine. Le Comité a en outre prié le Secrétaire général de doter tous les centres de conférence de personnel de la classe voulue, pour qu'ils puissent contrôler comme il convient la qualité des traductions effectuées à l'extérieur, compte dûment tenu du principe selon lequel les fonctionnaires qui font le même travail doivent occuper des postes de la même classe.

8. Les membres du Comité des conférences ne se sont pas accordés au sujet de la proposition d'une délégation qui avait demandé que le Secrétaire général rende compte à l'Assemblée générale des critères utilisés pour déterminer quels documents seraient traduits par des fonctionnaires et quels documents seraient confiés à des sous-traitants. Il a donc été décidé de renvoyer la question à la Cinquième Commission pour examen.

9. **M. Gettu** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), présentant le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/68/122) et le rapport sur le modèle PaperSmart (A/68/123), dit que le projet de résolution figurant dans le rapport du Comité des conférences pour 2013 (A/68/32) contient d'importantes orientations pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, raison pour laquelle il espère que la Commission l'adoptera.

10. S'agissant de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, il importe de définir la répartition des attributions et des responsabilités entre le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les directeurs généraux des offices de Genève, Vienne et Nairobi en matière de gestion des conférences, de procédures opérationnelles et d'utilisation des ressources. On a progressé dans la définition d'une démarche commune pour une gestion intégrée et efficace des services de conférence dans le futur, celle-ci englobant une gestion conjointe à l'échelle mondiale de ressources financières et humaines communes sur la base d'une plateforme technologique unifiée, d'indicateurs de performance communs et de procédures opérationnelles normalisées. Les changements induits par cette nouvelle approche feront l'objet de discussions avec toutes les parties concernées dans les quatre centres de conférence et dans d'autres départements du Secrétariat. Les résultats de ces consultations seront portés à l'attention de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.

11. Le traitement des documents est en progrès grâce aux avancées technologiques liées à de nouvelles méthodes de travail. Des équipes des quatre centres de conférences travaillent de concert à l'élaboration d'un système mondial de gestion des réunions. Les projets gDoc et gText permettront d'harmoniser la traduction et les opérations qui s'y rattachent, de mieux partager la charge de travail et de mettre en œuvre des normes technologiques communes en matière d'information et de communication.

12. Les effectifs du Département à l'échelle mondiale sont formés du personnel interne et de personnel linguistique externe justifiant des qualifications requises. Pour pouvoir publier les documents dans les délais prescrits, il est essentiel que le Département obtienne rapidement une assistance extérieure. Les activités de sensibilisation et de formation permettent à l'Organisation d'être mieux à même d'attirer des personnels linguistiques qualifiés car nous sommes en présence d'un marché vendeur de services linguistiques. Il faut donc se féliciter des orientations relatives à cette question qui figurent dans le projet de résolution que recommande le Comité des conférences.

13. Le rapport sur le modèle PaperSmart passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du concept. À ce jour, le Département a assuré les services de conférence de plus de 500 réunions officielles selon le modèle PaperSmart. Les enseignements tirés lors de cette période d'essai du modèle seront attentivement analysés de façon à l'améliorer. PaperSmart ne supprime pas l'accès aux documents papier. Il marque plutôt une rupture, puisqu'il permet de passer de l'impression par défaut à l'impression à la demande. Le concept sera élaboré plus avant dans la limite des ressources disponibles et des efforts seront consentis pour que le portail soit complètement plurilingue.

14. Le Secrétaire général adjoint prend note de la préoccupation exprimée par le Comité consultatif selon laquelle la grande envergure du projet de numérisation des documents des Nations Unies pourrait compromettre la préservation de connaissances et d'informations historiques compte tenu de la dégradation de nombreux documents. Il espère que le projet sera conduit de façon créative et qu'il mettra à contribution les fonctionnaires dont les postes seront annulés si la proposition budgétaire relative à la section 2 est approuvée.

15. Le Département a toujours veillé à ce que les documents traduits soient pleinement conformes aux normes de qualité des Nations Unies, que les traductions soient faites en interne ou à l'extérieur. Il faudra cependant renforcer et normaliser le contrôle de la qualité des traductions contractuelles. Les traductions sous-traitées à l'extérieur sont effectuées par des traducteurs ayant des compétences thématiques particulières. Ces traductions sont systématiquement contrôlées par des réviseurs principaux. De plus, la mise en œuvre de gText va améliorer la qualité des traductions externes, les traducteurs ayant alors accès à un système unique et intégré d'outils de traduction et de terminologie.

16. La sensibilisation et la formation concourent largement à l'amélioration de la qualité de la traduction contractuelle. Le Département réfléchit à de nouvelles approches pour attirer et former de jeunes linguistes, à travers notamment des accords de mentorat, qui mettront à contribution des étudiants et des réviseurs, et un programme élargi de stages linguistiques. Le renforcement de l'équipe de traducteurs contractuels permettrait également d'exploiter les ressources de façon plus économique.

17. Le Département a pris note des préoccupations relatives à la diffusion tardive des documents. Pour la soixante-huitième session, 87 % des documents de la Cinquième Commission ont été soumis au Département par les auteurs dans les délais prescrits contre 62 % à la soixante-septième session. Si des améliorations peuvent être apportées dans les départements auteurs, il n'en reste pas moins que la planification du traitement des documents demeure un défi permanent pour le Département pour diverses raisons, dont la communication tardive et le manque de synchronisation des programmes de travail de la Cinquième Commission et du Comité consultatif. Dans le traitement des documents, la priorité est donnée à la Cinquième Commission, mais la règle des six semaines n'a pas été respectée pour certains documents du fait d'une diffusion décalée au sein du Département. L'intervenant reconnaît son entière responsabilité dans le traitement tardif de plusieurs documents importants dont le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014/2015 (A/68/7) et les rapports du Comité des commissaires aux comptes. Le Département a pris des mesures dès que le problème s'est posé. Il a examiné les causes des retards et en a tiré des enseignements pour mieux faire à l'avenir.

18. Le Département s'efforce de programmer le traitement des documents de la Cinquième Commission avec plus de précision et de réduire le volume des documents provenant du Département de la gestion. Il continuera de mobiliser des ressources dans les quatre centres de conférence pour s'assurer que les documents les plus sensibles soient diffusés dans les délais prescrits. Le Département avait dans le passé demandé de modifier les procédures historiques de traitement des documents, c'est-à-dire des délais de seulement quatre semaines pour l'édition, la traduction et les tâches connexes, tandis que les États Membres avaient six semaines pour examiner les documents publiés. Dans ce schéma, il fallait aussi comptabiliser le délai de transport des documents vers les capitales des pays, ce qui n'est plus le cas à l'ère de la communication électronique. Sachant que deux semaines supplémentaires permettraient de gagner en efficacité, la proposition sera de nouveau soumise dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

19. Le volume des documents produits par le Conseil des droits de l'homme, ses organes subsidiaires et les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme constitue un autre défi à relever par le Département. Dans le cadre du processus de réforme de ces organes conventionnels, des discussions se tiennent sur les changements à apporter aux services de conférence compte tenu des priorités des États Membres. Quant au Département, il devra peut-être adapter ses capacités de traitement des documents et introduire le partage du travail de façon à répondre à la demande.

20. **M. Obame** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le plan des conférences (A/68/567), dit que le Comité consultatif déplore le fait que sur les dix dernières années, dix organes intergouvernementaux affichent un taux moyen d'utilisation des services et installations de conférence inférieur au taux de référence de 80 %, et cela malgré tous les efforts déployés. Il escompte donc que des améliorations substantielles et durables seront apportées à cet égard durant l'année à venir.

21. Il regrette également qu'en dépit de la stratégie de marketing qui a été menée et des appels lancés aux niveaux local et international, le taux d'utilisation du Centre de conférence de la CEA a chuté de 76 % en 2009 à 62 % en 2012. Le Comité consultatif se préoccupe de la pérennité et de la viabilité de ce centre et considère que la formule consistant à équilibrer les recettes et les coûts devrait également prendre en compte les coûts indirects, de manière à assurer intégralement l'imputation des coûts et l'évaluation des risques. Le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de continuer de suivre de près cette question et a prié le Secrétaire général de présenter des solutions de rechange si le Centre demeure sous-utilisé durant l'exercice biennal 2014-2015.

22. Le Comité consultatif se félicite du projet de définition des responsabilités respectives du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et des directeurs généraux des offices de Genève, Vienne et Nairobi en matière de gestion des conférences, de procédures opérationnelles et d'utilisation des ressources, qui sera mis en œuvre avant la fin de 2013. Il a demandé qu'un rapport de situation soit transmis à l'Assemblée générale lors de la session en cours.

23. En ce qui concerne la gestion des documents, le Comité consultatif salue les efforts entrepris pour améliorer la présentation dans les délais des documents à Nairobi, tout en regrettant que la proportion globale de documents soumis dans les délais soit restée en deçà de l'objectif. Dans son prochain rapport sur le plan des conférences, le Secrétaire général devrait présenter des mesures pour relever ce taux. Le Comité consultatif ne doute pas que tout sera fait pour publier les documents dans les délais afin que les États Membres puissent disposer du temps nécessaire pour préparer les réunions inscrites au calendrier. Il demande de rendre compte des mesures qui seront prises à cette fin dans le prochain rapport sur le plan des conférences. Enfin, le Comité consultatif est conscient que le modèle PaperSmart peut permettre de diffuser les documents et une information plus fiable avec plus de transparence et d'efficacité, étant entendu que les documents doivent être disponibles aussi en version imprimée, si nécessaire. Le Comité consultatif recommande également de prier le Secrétaire général de faire le point, dans le prochain rapport sur le plan des conférences, sur l'état d'avancement de l'application du modèle.

24. **M. Thomson** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe se félicite des recommandations et du projet de résolution figurant dans le rapport du Comité des conférences (A/68/32). Le Groupe attache une grande importance à la qualité des services de conférence, y compris le traitement égal des six langues officielles, puisque ces services sont essentiels au fonctionnement des Nations Unies.

25. Dans son rapport sur le plan des conférences (A/68/122), le Secrétaire général a indiqué que le taux global d'utilisation des installations de conférence dans les quatre centres de conférence était resté constant. Le Groupe se préoccupe cependant de la chute de ce taux à New York, qui est passé à 79 % en 2012, et de celui de trois organes intergouvernementaux à New York, qui ont également été inférieurs au taux de référence de 80 % pendant trois années consécutives. Le Groupe, qui salue l'action du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Comité des conférences pour améliorer les taux d'utilisation, estime qu'il faut continuer dans cette voie. Il s'inquiète de la baisse du taux d'utilisation du centre de conférence de la CEA, tout en saluant les actions conduites pour renverser cette tendance et en se déclarant convaincu qu'à la faveur des nouvelles

stratégies et des améliorations apportées dans les installations du centre, le taux d'utilisation de ce centre ne manquera pas de remonter.

26. En ce qui concerne l'usage de la règle de la proximité destinée à assurer le plus efficacement possible l'ensemble des services dans les réunions qui se tiennent hors siège, le Groupe est d'avis, comme le Comité consultatif, qu'il faut communiquer à l'Assemblée générale une ventilation des économies réalisées en 2012 grâce à cette règle au titre du budget ordinaire. Le Groupe note que cette règle permet, entre autres, de réduire autant que possible les frais de voyage par une plus grande proximité. Il est d'accord pour changer la dénomination de cette règle, de façon à mettre en lumière l'ensemble des facteurs qui la composent.

27. Le Groupe attache une grande importance à la préservation des documents historiques de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu des délais prévus pour l'opération de numérisation, il est à craindre que des documents, qui sont dans un état de grande fragilité, soient détruits. Il faut donc les numériser en priorité. Le Secrétaire général est prié de trouver les moyens d'accélérer l'opération.

28. La parution de documents de qualité dans les délais est essentielle aux délibérations des organes intergouvernementaux et de la Commission. Le Groupe note que pendant la partie principale des délibérations de la Commission au cours de la soixante-septième session, 26 documents ont été diffusés moins de deux semaines avant la réunion qui leur était consacrée, dont notamment le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014/2015 (A/68/7). De tels retards sont inacceptables et ne permettent pas aux États Membres d'accomplir leur travail comme il convient. La quête de l'efficacité est indispensable, mais il faut aussi disposer de capacités de traduction suffisantes pour pouvoir diffuser les documents à temps. Le Groupe souhaite connaître les mesures que le Secrétaire général compte prendre pour résoudre ce problème qui n'a que trop duré.

29. En ce qui concerne le modèle PaperSmart, les documents imprimés doivent être disponibles, si nécessaire. Le Groupe continuera, à cet égard, de demander des éclaircissements sur les implications de problèmes tels que les ressources humaines, les finances, les effets potentiels sur les travaux des

organes intergouvernementaux, le transfert des coûts aux États Membres et le fossé technologique entre les pays développés et les pays en développement.

30. Sachant combien il importe de disposer de services de traduction et d'interprétariat de qualité, le Groupe tient à savoir sur quelle base il est décidé de confier un document à des traducteurs internes, à des traducteurs engagés pour une courte durée ou à des traducteurs contractuels, et quelles mesures ont été prises pour contrôler la qualité du travail effectué par les traducteurs contractuels. Le Groupe constate avec une grande préoccupation que les listes récapitulatives des personnes et entités visées par les sanctions du Conseil de sécurité n'ont pas encore été traduites dans les six langues officielles bien que cela ait été prescrit.

31. Le Groupe réaffirme l'importance du respect des principes directeurs et procédures énoncés dans les instructions administratives régissant l'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions par les États Membres et le Secrétariat, et souligne que de telles activités doivent être compatibles avec les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

32. **M. Cumberbatch** (Cuba), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CEALC), dit que la qualité des délibérations des États Membres est tributaire de la diffusion dans les délais des documents et que la CEALC est préoccupée par les retards chroniques constatés à cet égard. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est indubitablement responsable de la publication tardive du premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014/2015 (A/68/7) et le Secrétaire général est instamment prié de donner des explications sur ce retard, ainsi que des informations sur les mesures à prendre pour que ce problème récurrent ne se pose plus.

33. Deux mémorandums d'accord ont été signés entre l'Organisation et des universités hispanophones dans le but de renforcer la formation des personnels linguistiques et d'engager des recrues qualifiées. Les États Membres hispanophones devraient favoriser la signature d'autres mémorandums de ce type. La CEALC est profondément préoccupée par la qualité des rapports, certaines traductions n'ayant visiblement pas été contrôlées. La quête d'économies et de gains d'efficacité ou le recours accru à des traducteurs

contractuels ne doivent pas hypothéquer la qualité et le respect des délais. Sachant que les traducteurs contractuels devraient être de plus en plus sollicités, les pays membres de la CEALC demandent des informations détaillées concernant le contrôle de la qualité des traductions sous-traitées à l'extérieur.

34. S'agissant de PaperSmart, les pays membres de la Communauté souhaitent connaître les coûts et les implications pour l'Organisation et les États Membres de la mise en œuvre de ce modèle, compte tenu de la fracture technologique, et prient le Secrétaire général de continuer à mettre à leur disposition des documents imprimés dans les délais requis conformément aux mandats établis. Enfin, ils se félicitent de la création du Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies, qui vise à promouvoir l'usage de cette langue dans les travaux des Nations Unies et le respect du multilinguisme.

35. **M. Velásquez** (Pérou) dit que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences doit bénéficier de ressources suffisantes pour accomplir les mandats que lui assignent les États Membres et que l'amputation du budget du prochain exercice biennal de 100 millions de dollars supplémentaires sera extrêmement problématique. En donnant au Département de nouveaux mandats sans augmenter son budget, on ne fait qu'entraver son travail.

36. La délégation péruvienne est très préoccupée par la diffusion souvent tardive des documents à la Cinquième Commission et par le fait que le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014/2015 n'a pas été traduit dans toutes les langues officielles conformément à la Charte des Nations Unies. Il convient d'accorder la priorité aux rapports du Comité consultatif et le Secrétaire général devrait veiller à allouer les ressources nécessaires à cette fin.

37. La délégation du Pérou regrette également que les listes des sanctions du Conseil de sécurité aient été élaborées en anglais uniquement. Le Département devrait disposer des ressources nécessaires pour que ces listes soient publiées dans toutes les langues officielles conformément à son mandat. S'agissant de la traduction contractuelle, il serait bon de savoir selon quels critères, on décide des documents à sous-traiter à l'extérieur et comment on contrôle la qualité de ces traductions. La délégation péruvienne croit savoir qu'à

l'exception des documents du Conseil de sécurité et de la Cinquième Commission, les autres documents peuvent être sous-traités, en fonction de la charge de travail, et que le contrôle de la qualité touche certaines traductions prises au hasard. La Division de la documentation ne peut pas travailler efficacement si on continue à rogner ses effectifs. Les mandats relatifs à la diffusion des documents dans les délais requis et dans les six langues officielles ne sont pas accomplis. La délégation péruvienne s'oppose aux coupes budgétaires touchant directement à l'accomplissement de ces mandats.

38. Le modèle PaperSmart doit être mis en œuvre progressivement. Pour le moment, la délégation péruvienne appuie l'introduction de ce modèle, mais seulement à des fins expérimentales. Enfin, elle se félicite de la création du Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies.

39. **M. Dalo** (Argentine) dit que son pays appuie toutes les initiatives visant à tirer le meilleur parti des services de conférence, notamment l'amélioration des services de traduction et d'interprétariat dans les six langues officielles sur une base égalitaire. La diffusion dans les délais des documents, en particulier ceux de la Cinquième Commission, est vitale car elle permet aux délégations de les analyser comme il convient, bien avant le début des négociations. Le Secrétariat est donc tenu de prendre des mesures pour régler le problème récurrent de la publication tardive des documents.

40. La délégation argentine salue la création du Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies, qui est un outil pour renforcer l'usage de l'espagnol et du multilinguisme dans les activités des Nations Unies. Le Groupe déplore la mauvaise qualité du site Web du Département des affaires économiques et sociales (DESA), qui a été traduit par des traducteurs contractuels. Le contrôle de la qualité des traductions contractuelles laisse à désirer car il se fait sur des textes sélectionnés de façon aléatoire et seulement après leur publication. Il est donc nécessaire d'allouer des ressources pour améliorer le contrôle de la qualité des traductions externes. Il faut éviter de sacrifier la qualité des traductions pour réaliser des économies ou des gains d'efficacité ou en sollicitant davantage les services de traducteurs contractuels.

41. La délégation argentine se demande avec préoccupation pour quelle raison les listes récapitulatives des comités des sanctions du Conseil de

sécurité n'ont pas été traduites dans les six langues officielles de l'Organisation, car cela entrave leur incorporation dans les législations nationales. Le plus préoccupant est qu'en dépit des demandes répétées de l'Assemblée générale, la Liste des sanctions contre Al-Qaida et la liste du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) n'ont toujours pas été traduites dans les six langues officielles. Il faut remédier à cette situation dans les plus brefs délais conformément au mandat pertinent relatif à cette question.

42. Le modèle PaperSmart apporte un surcroît de transparence et d'efficacité tout en protégeant l'environnement, mais il faut en analyser les effets en tenant compte des écarts technologiques entre les pays. De plus, il est nécessaire dans certains cas de disposer de copies imprimées, y compris dans les bibliothèques dépositaires des Nations Unies, qui jouent un rôle essentiel car elles permettent de diffuser les informations dans des régions qui ne disposent pas d'équipements et de capacités technologiques pour gérer des documents électroniques.

43. **M. Onuma** (Japon) dit que la préservation de la qualité des services de conférence est un facteur essentiel à la prise de décision des États Membres. Le Secrétariat devrait cependant continuer à rechercher des gains d'efficacité à travers des mesures d'économie, tandis que les États Membres sont invités à s'abstenir d'ajouter des services de conférence inutiles lorsqu'ils décident des modalités relatives aux nouvelles réunions. Le modèle PaperSmart devrait être érigé en méthode favorisant l'efficacité et la baisse des coûts des services de conférence.

44. La délégation japonaise salue les actions visant à augmenter les taux d'utilisation des installations de conférence tout en insistant sur la nécessité de prendre des mesures plus concrètes et plus pratiques pour faire baisser les coûts des services de conférence, y compris en réduisant le nombre et la durée des réunions. En ce qui concerne la gestion intégrée à l'échelle mondiale, le Japon est résolument favorable à la règle de la proximité, qui fait baisser les coûts. Cette règle doit être appliquée plus rigoureusement. En ce qui concerne la traduction et l'interprétariat, le Japon se préoccupe des modifications apportées par le Secrétariat aux textes agréés des projets de résolution aussi bien que des résolutions adoptées, qui vont au-delà de considérations purement grammaticales et éditoriales, étant entendu que le Secrétariat n'est pas habilité à

apporter des changements de fond aux textes ayant fait l'objet d'un accord des États Membres.

45. **M. Ngoulou** (Congo) dit que la délégation congolaise est très préoccupée par l'augmentation du taux des réunions annulées par certains organes intergouvernementaux, ce qui contribue au gaspillage des ressources et à la difficulté de suivre l'accomplissement des mandats. La délégation congolaise se félicite cependant des efforts consentis en 2012 dans l'utilisation des services de conférence dans les quatre centres où le taux d'utilisation moyen s'est élevé à 84 %. Elle note aussi avec satisfaction qu'en application de la règle du siège, tous les organes des Nations Unies établis à Nairobi y ont tenu leurs réunions.

46. La délégation congolaise exprime sa préoccupation face à la sous-utilisation continue du Centre de conférence de la CEA et demande instamment au Secrétaire général de veiller à l'application effective des mesures qu'il a prises pour y attirer plus de clients compte tenu de la concurrence accrue que connaît le Centre d'Addis-Abeba. Elle note avec préoccupation les défaillances qui subsistent dans les salles de conférence récemment rénovées à New York, sachant que les services de conférence doivent bénéficier de l'appui nécessaire pour leur fonctionnement durant l'exécution du plan-cadre d'équipement, conformément à la résolution 67/237 de l'Assemblée générale. Le Secrétariat est encouragé à veiller au bon fonctionnement du Système mondial de gestion des documents gDoc et du projet mondial gText pour améliorer la qualité de la traduction des documents des Nations Unies. Par ailleurs, il faut clairement définir les responsabilités respectives en matière de gestion du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et des directeurs généraux des offices de Genève, Vienne et Nairobi de manière à permettre à ces derniers d'assumer pleinement leurs mandats.

47. Il est regrettable que des programmes en cours dans certains centres de conférence, tels que le télétravail, n'aient pas été mentionnés dans les deux rapports du Secrétaire général. Ces omissions ne reflètent pas la réalité sur le terrain et ne permettent pas aux délégations de délibérer en toute connaissance de cause. En ce qui concerne la publication des documents, il est à noter que si les taux de soumission des documents dans les délais prévus ont été satisfaisants à New York et à Genève, il faudra

redoubler d'efforts à Vienne et Nairobi où ils ont été très faibles. La délégation congolaise tient également à exprimer sa préoccupation face à la publication tardive de nombreux rapports dans les six langues officielles de l'Organisation au cours de la présente session. Elle demande instamment au Département de poursuivre la numérisation des documents anciens importants.

48. Comme la plupart des pays en développement, le Congo ne dispose pas des moyens technologiques adéquats pour s'arrimer au modèle PaperSmart. C'est pourquoi il invite le Secrétariat à continuer à expérimenter ce modèle avant de l'introduire à l'échelle du système. La délégation congolaise accueille avec satisfaction les résultats encourageants du programme de collaboration mis en place par le Département avec des universités dans le domaine de la traduction et de l'interprétariat et invite celui-ci à organiser régulièrement les concours de recrutement du personnel linguistique, en tenant compte des besoins sur le terrain et des ressources disponibles. Pour cela, elle forme le vœu de voir concrétiser le projet de formation du personnel linguistique africain et exhorte le Département à établir des partenariats avec des universités africaines afin que celles-ci deviennent des centres d'excellence pour le recrutement de personnel linguistique.

49. **M. Bame** (Éthiopie) dit que l'Éthiopie salue les efforts personnels déployés par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique pour encourager l'équipe de pays de l'ONU à considérer le Centre de conférence de la CEA comme la première option pour y tenir ses réunions, ce qui contribuera à en améliorer le taux d'utilisation. La délégation éthiopienne demande instamment au Secrétaire exécutif de la CEA d'en faire de même avec les diplomates et les partenaires de développement établis en Éthiopie. Elle attend avec intérêt les résultats de l'étude sur la structure des prix et le marketing du Centre, qui devrait aboutir à des offres de services de conférence plus compétitives, et, par conséquent, à une amélioration du taux d'utilisation de cette structure.

50. Tout en se félicitant des actions conduites pour améliorer le taux d'utilisation du Centre, la délégation éthiopienne demeure préoccupée par la chute continue de ce taux. Le Secrétaire général est invité à redoubler d'efforts pour trouver des options alternatives permettant de remédier à cette situation, qui est probablement due à la concurrence d'autres installations de conférence à Addis-Abeba. Sachant que

les prix de location du Centre de conférence de la CEA étaient déjà peu élevés, il faut définir des approches nouvelles pour utiliser davantage cette installation.

51. **M. Kalugin** (Fédération de Russie) dit que la délégation russe appuie les initiatives destinées à améliorer la gestion des ressources allouées aux services de conférence et à renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale de tous les centres de conférence. Elle salue également la signature de mémorandums d'accord entre l'Organisation et des établissements de langues, l'organisation de stages rémunérés pour de jeunes spécialistes et leur engagement dans les services de traduction et d'interprétariat.

52. Il importe de faire preuve d'une grande prudence lorsqu'on réforme les méthodes de travail des services linguistiques. Ces services sont uniques et l'objectif principal de la réforme devrait être d'améliorer la qualité de la traduction et de l'interprétariat dans les six langues officielles. La qualité des services de conférences aux Nations Unies est dans une large mesure tributaire de conditions de travail favorables dans les services linguistiques et des ressources humaines et financières dont ils disposent, comme l'énonce la résolution sur le multilinguisme adoptée récemment par l'Assemblée générale.

53. Le Secrétariat doit continuer de veiller au transfert de connaissances entre les personnels linguistiques chevronnés et les débutants. La délégation russe apporte à cet égard son appui à la poursuite du système d'assistance temporaire, notamment l'engagement de personnel linguistique indépendant, en particulier pour les services de traduction disposant de postes non pourvus.

54. En ce qui concerne le modèle PaperSmart, la délégation russe n'élève aucune objection à l'accès numérique à l'information, mais souhaite qu'on l'applique de manière équilibrée car les délégués n'ont pas tous accès aux ressources numériques modernes. Il convient de continuer à publier des documents imprimés, si nécessaire, ainsi que les comptes rendus écrits des réunions.

55. La délégation russe se préoccupe de l'intention du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de remplacer les correcteurs d'épreuves, qui sont spécialement formés à l'exécution de cette fonction, par des programmes informatiques, ce qui pourrait compromettre la qualité des documents publiés. Par-dessus tout, il importe de veiller à ce que

la qualité et la portée des services de conférence ne soit pas affectée. Pour cela, il faut analyser en détail les conséquences financières et organisationnelles des mesures proposées.

56. **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation appuie fermement le modèle PaperSmart, que l'Assemblée générale doit approuver, mais qu'il faut adosser à des mesures de sauvegarde et de transparence. Ce modèle assure un surcroît de transparence et d'accessibilité, et permet d'économiser l'argent des contribuables. Le portail électronique assure un accès aux documents en temps réel, cette pratique étant adoptée dans le secteur privé depuis de nombreuses années.

57. Le modèle a permis de réduire considérablement la consommation annuelle de papier à l'ONU, et donc d'économiser de l'argent et de protéger l'environnement. Le volume de documents imprimés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est passé de 300 millions de pages en 2009 à 40 millions en 2012, alors que le budget de la Division des réunions et des services de publication du Secrétariat a été réduit de 103,05 millions de dollars en 2010-2011 à 97,65 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013. Ainsi, le modèle PaperSmart a non seulement été mis en œuvre avec les ressources existantes, mais il a aussi permis de faire des économies.

58. PaperSmart ne signifie pas absence de papier car un des principes de l'opération est de veiller à ce que des copies imprimées de documents soient toujours disponibles. La délégation américaine est d'accord pour poursuivre la diffusion de documents imprimés, étant entendu que les États Membres devront avoir le même accès aux versions imprimées des documents qu'auparavant. Si la demande de documents imprimés baisse, l'Organisation gagnera en efficacité et son empreinte carbone continuera à diminuer.

59. Le modèle PaperSmart a été correctement géré et mis en œuvre, mais il n'est introduit qu'à titre expérimental. Il n'est peut-être pas parfait, mais il est efficace et les États-Unis sont prêts à entamer des discussions constructives sur les préoccupations des délégations à cet égard. Ils demandent aux États Membres de donner au Secrétaire général mandat pour poursuivre cette opération dans la limite des ressources existantes.

60. **M^{me} Diaz** (Philippines) dit que sa délégation est préoccupée par la faiblesse des taux d'utilisation des services et installations de conférence affichés en 2012 dans les quatre centres de conférences. Le taux d'utilisation à New York a chuté de 84 % à 79 %, tandis que celui de cinq organes intergouvernementaux est resté inférieur au taux de référence de 80 % pendant dix années et ne s'est pas amélioré en 2012. Il est vrai que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a fait des propositions à ces organes pour améliorer leur taux d'utilisation et les a instamment priés de baser leurs programmes prévisionnels de réunions sur le taux réel d'utilisation et de notifier les annulations de réunions suffisamment à l'avance. Ces simples mesures devraient permettre de mieux utiliser les services et installations de conférence.

61. La délégation philippine attend avec intérêt de lire le rapport du Secrétaire général sur la gestion intégrée à l'échelle mondiale et d'apprendre comment les activités distinctes des quatre centres de conférence peuvent être intégrées dans une opération cohérente et complémentaire à l'échelle mondiale, en tenant compte des responsabilités respectives des divers acteurs concernés. La délégation philippine est également soucieuse de mieux connaître le fonctionnement du système Flextime qui a fait l'objet d'une circulaire du Secrétaire général en 2003 sur les formules plus souples d'organisation du travail, et d'obtenir des informations supplémentaires sur la formule pilote de télétravail mise en place pour deux traducteurs employés par l'Office de Nairobi et travaillant en Argentine. On pourrait analyser cette formule du point de vue de ses effets sur les politiques de ressources humaines et des gains d'efficacité qui résulteraient d'arrangements contractuels de ce type, qui réduisent les dépenses liées aux postes.

62. Si le modèle PaperSmart a incontestablement permis de faire des économies et suscité la satisfaction des usagers, il n'en demeure pas moins que le Département n'a pas honoré l'engagement d'instituer un système de services d'impression à la demande. La délégation philippine souhaite obtenir des informations sur les implications de ce modèle du point de vue financier et des ressources humaines.

63. **M. Furno** (France), intervenant sur une motion d'ordre, dit que tous les documents doivent être distribués à temps dans les six langues officielles de l'Organisation conformément au Règlement intérieur

de l'Assemblée générale. Il est donc regrettable que tous les documents relatifs au plan des conférences n'aient été rendus disponibles que la veille de leur examen, ce qui ne permet pas aux États Membres de participer pleinement aux processus intergouvernementaux. La diffusion de prétendues versions préliminaires est contraire au principe de diffusion simultanée des documents dans toutes les langues. La délégation française ne tient pas à retarder l'examen de ce point de l'ordre du jour, mais demande instamment au Secrétariat de recenser les causes du retard et de prendre les mesures qui s'imposent pour que les États Membres puissent disposer des documents et prendre leurs décisions.

64. **M. Gettu** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) dit que les fonctionnaires s'efforcent du mieux qu'ils peuvent de servir efficacement l'Organisation et que les causes des retards constatés dans la diffusion des documents sont diverses. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ne se dérobe pas à ses responsabilités quand des erreurs sont commises et s'emploie à y remédier immédiatement. Le personnel en poste à Nairobi, Genève, Vienne et New York a été mobilisé pour faire sortir les documents rapidement et le Département s'efforce systématiquement de faire en sorte que les mêmes problèmes ne se reproduisent pas. Il a tenu plusieurs réunions pour examiner ces questions et il fera rapport au Secrétaire général des progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa stratégie à court et long termes.

65. En ce qui concerne la qualité des traductions, certains textes sont confiés à des traducteurs contractuels ayant des qualifications particulières suffisantes pour faire un travail de qualité. La qualité des traductions est systématiquement vérifiée par des réviseurs en interne. De plus, la mise en place du projet gText permettra aux traducteurs contractuels de disposer de ressources en ligne qui les aideront à mener à bien leur travail. Par ailleurs, le Département n'est en rien concerné par la traduction des documents affichés sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales, dont plusieurs délégations ont fait mention, et ne peut donc être tenu pour responsable de la qualité du contenu de ce site. Des actions sont conduites pour attirer du personnel linguistique qualifié et améliorer la qualité des traductions.

66. Le modèle PaperSmart est conçu pour répondre aux besoins des États Membres et toute demande d'exemplaires imprimés sera satisfaite. Au total, 500 réunions se sont tenues suivant ce modèle et les problèmes qui ont pu se poser ont été analysés et réglés. PaperSmart reflète une mutation dans les services de conférence et offre l'avantage de rendre les documents plus accessibles et plus disponibles, de réduire la consommation de papier et de faire des économies. Certains pays ne sont pas prêts à utiliser ce système, contrairement à d'autres, mais le Département a répondu aux besoins de tous. En conséquence, il demande à la Commission de continuer à utiliser ce modèle.

67. Par ailleurs, des actions concertées sont conduites pour veiller à l'efficacité de la gestion des documents. Des propositions concrètes relatives à la définition des responsabilités respectives du Chef du Département et des directeurs généraux des différents offices des Nations Unies sont en cours d'examen. Elles concernent des questions comme les activités financières communes et l'utilisation unifiée de technologies. Un rapport sera transmis à la Commission sur les progrès accomplis dans ce domaine. Enfin, la technologie est mise à profit pour faciliter le partage du travail dans la traduction et améliorer les contrôles de la qualité et les services fournis dans le cadre de la gestion intégrée à l'échelle mondiale.

La séance est levée à 11 h 55.